

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 31 août 2015**

Convocation du 24/08/2015

L'an deux mille quinze et le trente et un août à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DUBONNET, Maire.

Présents : Philippe DUBONNET, Jean-François DUBONNET, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL, Catherine LALINDE, Jean-Baptiste CURTO, Joëlle ARNAUD, Serge ROCHE (arrivée à 20h30), Marianne NEGRE, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE, Amadou NDIAYE

Absents et excusés : Carole MASCHERONI, Jean-Claude PILLET

M JF DUBONNET a été élu secrétaire de séance

---

#### **ORDRE DU JOUR**

- Dossiers de demande de subventions FDEC : aménagement du centre, voirie...
- Agenda d'accessibilité programmée
- Réforme des rythmes scolaires : convention pour la chorale
- Décision modificative
- Chambéry Métropole : approbation des rapports d'activités
- Travaux en cours
- Questions diverses

La séance débute à 20h10.

Le compte rendu de la séance du 07 juillet 2015 est adopté à l'unanimité (12 voix).

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du décès de Monsieur Claudius PILLET, cantonnier de la commune pendant de nombreuses années. Il lui rend hommage pour les services rendus.

#### **Dossiers de demande de subventions FDEC**

##### **- Aménagement du centre**

Le parking municipal situé au Chef-lieu, à proximité de l'école et de la salle polyvalente, date de 1976. Ce parking qui borde la RD 7 permet le stationnement sécurisé des véhicules nécessaire :

- ✓ à la dépose des enfants scolarisés à l'école communale (51 enfants inscrits pour la rentrée 2015/2016),
- ✓ aux manifestations organisées à la salle polyvalente (capacité de 230 personnes),
- ✓ à l'accès à une petite aire de jeu
- ✓ au stationnement d'engins lors des travaux réalisés par la commune ou le département.

Considérant la construction de 19 logements sur La Butte du Chef-Lieu par la Savoisième Habitat,

Considérant que l'accès au futur lotissement se fera via le parking actuel, ce dernier doit être aménagé pour répondre à un besoin de polyvalence :

- ✓ Conserver une capacité de stationnement équivalente,
- ✓ Permettre l'accès sécurisé à l'école et à la salle polyvalente,
- ✓ Permettre la création d'une voirie d'accès au lotissement
- ✓ Conserver une espace ludique
- ✓ Supprimer l'aspect « parking de supermarché » qui caractérise ce site actuellement

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le projet présenté.

- accepte le coût de ce projet (montant total : 104 760€ HT, soit 125 712€ TTC comprenant l'avant-projet) TVA: 20%

Cette somme est portée en partie au Budget Primitif 2015 et le solde sera inscrit au budget primitif 2016.

- sollicite du Département une aide financière la plus élevée possible.

- sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux et à l'encaissement de la subvention qui pourrait nous être attribuée.

Adopté à l'unanimité (12 voix)

-

#### - voirie

Un dossier de demande de subvention pour la réfection de certaines voiries a été déposé en juillet 2014 (cf délibération du 21 juillet 2014). Il n'a été retenu qu'en partie pour la programmation 2014.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir ce dossier pour l'année 2015 notamment pour le Chemin de Pierres Bêches (8813€ HT).

Adopté à l'unanimité (12 voix)

#### **Agenda d'accessibilité programmée**

Conformément aux exigences de la loi du 11 février 2005, les Etablissements Recevant du Public (ERP) devaient proposer l'ensemble de leurs services dans un espace entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il s'agissait donc notamment d'assurer une accessibilité répondant à tous les types de handicaps, intégrant la chaîne de déplacement. Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser, il a été constaté l'impossibilité de respecter l'échéance du 01 janvier 2015.

Ainsi, un dispositif dérogatoire a été mis en place, les agendas d'accessibilités programmés. Il s'agit d'un dispositif obligatoire pour les propriétaires et exploitants d'un ou plusieurs établissements recevant du public ou d'installations ouvertes au public, qui doit permettre aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005, de s'engager dans un calendrier précis. Ces derniers doivent être déposés en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Concernant notre commune, les diagnostics d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux ont été réalisés en février 2012. Certains travaux ont déjà été réalisés notamment la mise en conformité de l'école et des WC publics (2014-2015). Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, des restrictions

budgétaires qui s'en suivent et du coût estimatif important des travaux à réaliser sur l'ensemble des bâtiments, il n'a pas été possible de satisfaire l'ensemble des points évoqués dans les diagnostics accessibilité avant le 01 janvier 2015.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de déposer un Ad'Ap selon l'échéancier joint en annexe.

Adopté à l'unanimité (12 voix)

#### **Réforme des rythmes scolaires : convention pour la chorale**

La réforme des rythmes scolaires se poursuit en septembre 2015.

Compte tenu de l'augmentation de l'effectif des enfants à prendre en charge, il a été décidé de proposer une activité supplémentaire par rapport à l'année scolaire 2014-2015.

Dans ce cadre, l'entreprise MSV interviendra pour proposer une animation chorale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec l'entreprise MSV.

Adopté à l'unanimité (13 voix). M ROCHE est présent.

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour faire le point sur la rentrée 2015/2016. 51 enfants devraient fréquenter l'école et la majorité sont inscrits aux activités périscolaires. Il y aura donc des groupes de 7 à 12 enfants. La chorale est prévue le lundi, mardi et jeudi dans la classe de maternelle. Une nouvelle institutrice prendra ses fonctions.

#### **Décision modificative n°2**

Suite au nouvel emprunt contracté pour le remboursement partiel de l'EPFL pour l'acquisition des terrains de la Butte du Chef Lieu, il convient d'augmenter le compte 1641 « emprunt en euros » de 309€. Ce montant est pris sur le compte 2183 -13 « matériel ».

Adopté à l'unanimité (13 voix)

#### **Chambéry Métropole : approbation des rapports d'activités 2014**

Reporté au prochain conseil municipal

#### **Déneigement saison hivernale 2015/2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis 2 ans, il est possible de déneiger l'accès des habitations, par convention, à la demande des administrés, contre participation financière.

Il convient aujourd'hui de fixer les tarifs pour la saison hivernale 2015/2016.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Prix forfaitaire de 50€/habitation
  - Pour un chemin desservant 2 habitations : 35€/habitation
  - Pour un chemin desservant 3 habitations et plus : 25€/habitation
- Gratuité pour les plus de 80 ans et pour les personnes bénéficiant de l'allocation départementale personnalisée d'autonomie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte les tarifs proposés.

Adopté à l'unanimité (13 voix)

Concernant le déneigement des voies communales, un marché a été passé début juin. Une seule réponse a été reçue. Après négociation, il a été retenu un forfait de 600€ pour la saison et un coût de 58€ HT/heure.

## Travaux en cours

### Questions diverses

- **CCAS** : réunion prévue le 06 octobre prochain pour évoquer le repas des aînés programmé le 22 novembre et le portage des repas à domicile.
- **Portage des repas à domicile** : suite à l'enquête menée auprès des habitants, 3 réponses ont été données dont 2 pour une prise d'effet immédiate. Contact a donc été pris avec la commune de Montagnole. Jusqu'à la fin de l'année, ce service est géré en totalité par le CCAS de Montagnole. Il conviendra de revoir le dossier pour 2016 puisque la commune devra gérer cette prestation.
- **Centre aéré de Jacob Bellecombette**: Madame MARANZONI informe les élus que le tarif appliqué aux personnes extérieures à la commune n'est plus fixé en fonction du quotient familial, ce qui représente un coût élevé pour les familles. Un administré a donc demandé si la commune ne pouvait pas accorder une participation financière comme c'est le cas à Montagnole. Les élus présents ne sont pas favorables sachant que certains centres aérés du canton proposent une prestation dont le coût est calculé par rapport au quotient familial.
- **Groupement de Développement Agricole du Territoire de Chambéry** : Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande de cotisation de 126 € à notre commune. Il est décidé de demander de plus amples informations avant de délibérer sur ce dossier.
- **Création d'un arrêt de bus route de Lyon** : la mairie a sollicité la création d'un nouvel arrêt de bus à La Cascade à la société Trans Isère afin de répondre à un besoin de transports scolaire.
- **Réfection de la voirie** : les travaux seront effectués mi-septembre 2015
- **Numérique de l'école** : les travaux ont été différés à la rentrée scolaire pour faire une nouvelle mise au point concernant ce nouvel équipement.
- **VMC** salle polyvalente : elle a été réparée dernièrement mais lors du dépannage l'entreprise a endommagé des ardoises. Un courrier de contestation de la facture a été adressé à cette entreprise.
- **Cirque** : prévu les 6 et 7 octobre prochains
- **Ciné plein air** : l'animation de début de soirée était de qualité mais peu de personnes étaient au rendez-vous alors que la salle polyvalente était comble pour la séance de cinéma.
- **Petits jobs été** : un bilan satisfaisant de l'édition 2015, quelques épisodes de débordements comportementaux de certains jeunes mais qui ont été gérés collégialement
- **Bulletin des associations** : réunion prévue mercredi 2 septembre 2015 à 19h00

- **Pompes funèbres municipaux** : une rencontre a eu lieu avec les élus. Un syndicat mixte local va être mis en place. Une délibération devra être prise si nous envisageons de rentrer dans le capital de cette nouvelle structure. Le montant serait de 1000€.
- **Arrêté de circulation** : la vitesse au lieu-dit La Cascade a été réduite pour permettre un ralentissement progressif de la vitesse autorisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.